



Règlement

VETATHLON

2018

SOMMAIRE

1 Qu'est- ce que le vétathlon

2 Le vétathlon départemental

3 Lieu et déroulement de l'épreuve

4 Règlement de l'épreuve

5 Feuille d'inscription

6 autorisations parentales

1 Qu'es ce que le vétathlon

Le vétathlon se déroule sur une ancienne voie ferrée, chemins et routes.

Le Cyclisme(VTT)

La course à pied

Tout au long de l'épreuve, les engagés devront respecter les consignes de sécurité indiquée par les organisateurs et les signaleurs (les organisateurs se laisse le droit de modifier l'épreuve et les distances).

Un service médical et de sécurité sera sur le site de l'épreuve

2 Le vétathlon des Sapeurs-Pompiers de l'Indre

Le vétathlon des Sapeurs-Pompiers de l'Indre sera sous forme de courses relais effectué par deux personnes (courses à pied et VTT).

Pour cette année :

Le coureur à pied partira en 1^{er} pour une boucle de 4km et donnera le relais au vététiste qui effectuera un parcours de 10km. Il donnera ensuite le relais au coureur à pied qui fera son 2^{ème} tour de 4 km pour enfin redonner le relais au vététiste pour une dernière boucle de 10km, ce qui clôturera ce 10^{ème} vétathlon.

3 Lieu et déroulement de l'épreuve

Le vétathlon se déroulera sur la commune de Briantes, La Châtre et Lacs, **le samedi 14 avril 2018 au stade de Briantes à de 15h.**

A l'issue de cette épreuve, les participants pourront disposer d'une douche sur place ainsi que le nettoyage des vélos.

La remise des récompenses se fera vers 18h00

REGLEMENT DU VETATHLON DES SAPEURS-POMPIERS

Art 1 : L'épreuve est ouverte aux SAPEURS-POMPIERS et aux publics âges limite 16 ans

Tous les concurrents, y compris les Sapeurs-Pompiers devront, pour participer, fournir un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve. Pour les licenciés (FFA, FFF...), ceux-ci peuvent fournir une photocopie de leur licence jointe à l'inscription

Art 2 : L'épreuve se déroulera sous forme de relais, une équipe étant composée de deux concurrents. A l'issue de l'épreuve, il y aura plusieurs classements, le classement général de l'épreuve, le classement par catégorie et le classement SP trophée C PATOU

Art 3 : le port du casque est obligatoire pour le vététiste (l'organisation ne permettra pas au concurrent de prendre le départ sans cette protection).

Art 4 : la course peut comprendre des équipes :

MASCULINES

FEMININES

MIXTES

Elle se déroulera en relai par équipe de 2

Un coureur pédestre

Un coureur VTT

Un relais course à pied

Un relais VTT

Un relais course à pied

Un relais VTT

Art 5 : Le relais se passera dans le parc réservé aux coureurs sous le contrôle d'un commissaire de course en se transmettant le bracelet (fourni par l'organisation).

Art 6 : Les dossards devront être attachés devant le maillot (poitrine) au moyen d'épingles (non fournies par l'organisation) et visible des commissaires. Pour les vététistes, visibles et attachés guidon du VTT.

Chaque personne devra se munir d'une tenue adaptée à la discipline choisie et aux conditions météorologiques.

Les commissaires répartis sur tout le circuit contrôleront les tours et la régularité de l'épreuve. Tous concurrents ne se conformant pas au règlement et au circuit seront disqualifiés par l'organisateur.

Art 6 bis : Début de retrait des dossards à 14h00 sur la manifestation

Le départ de l'épreuve sera donné à 15h

Les coureurs et vététistes seront rassemblés 10 minutes avant l'horaire sur la ligne de départ.

Durant ce temps, seront contrôlés le port du casque, dossard et relais

Art 7 : Les catégories sont définies en faisant l'addition des âges des deux concurrents d'une équipe.

Elles sont déterminées comme suit :

Jeunes (32 à 41 ans)
Seniors (42 à 81 ans)
Vétérans 1 (82 à 102 ans)
Vétérans 2 (102 et plus)

Art 8 : un classement sera dressé à l'issue de l'épreuve.

Des récompenses seront remises aux trois meilleures performances du classement général, par équipe et chaque catégorie.

Art 9 : Inscriptions

Chaque personne ou chaque sapeur-pompier devra remplir un bulletin d'engagement dûment complété et joindre une photocopie de certificat médical, **accompagné d'un règlement par chèque libellé à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de LA CHÂTRE.**

Ces inscriptions devront être envoyées **au plus tard le samedi 31 mars 2018 inclus** à l'adresse suivante :

Amicale des Sapeurs-Pompiers de LA CHÂTRE
252 bis rue Nationale
36400 LA CHÂTRE

Art 10 : Frais d'Inscription

10 euros par concurrent

Art 11 : L'amicale des sapeurs-pompiers de La Châtre décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de tout objet.

Art 12 : Un photographe sera présent pour l'évènement et réalisera des clichés pour la promotion du vétathlon, en acceptant le présent règlement vous autorisez l'organisation à utiliser votre image.

Art 13 : Tout retour d'inscription engendre d'office l'acceptation du présent règlement

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

SGC CHEVALET François-Xavier Tel :06-61-95-83-46

Mail : francoisxavierchevalet@gmail.com

SAP LACROIX Dorian

Tel :06-31-52-25-85

Mail :dorian.lacroix@live.fr



BULLETIN D'ENGAGEMENT COUREUR

NOM : **Prénom :**
 Homme Femme

Année de naissance :
Adresse :

.....
Code postal : **Ville :**
Tél : **Email :**
Club, association ou SP :

.....
Règlement : 10€ avant le 31 mars 2018
Libeller votre chèque à l'ordre de : Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Châtre
Envoi à : Amicale des sapeurs-pompiers de La Châtre 252 bis rue Nationale 36400 La Châtre

- Je suis licencié FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF, TRIATHLON : joindre la photocopie de la licence au bulletin d'engagement
- Je suis non licencié : joindre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an ou sa photocopie
- Autorisation parentale pour les mineurs de 16 ans à 18 ans :

Je, soussigné(e)
.....
Responsable légal(e) de
accepte que mon enfant participe au vétathlon des Sapeurs-Pompiers de La Châtre et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

A, **le**..... /..... /2018
Signature

Retrait des dossards : de 14h00 à 14h45 au stade de Briantes

Responsabilité civile : L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Point particulier : veuillez lier les deux bulletins d'engagements (coureur et vététiste) pour éviter de les mélanger si plusieurs équipes

VETATHLON SP 2018
SAMEDI 14 avril 2018

DEPART 15h
Stade de Briantes

DOSSARD

Parti réservé à l'organisation

BULLETIN D'ENGAGEMENT VETETISTE

NOM : **Prénom :**
 Homme Femme

Année de naissance :
Adresse :
.....

Code postal : **Ville :**
Tél : **Email :**
Club, association ou SP :
.....

Règlement : 10€ avant le 31 mars 2018
Libeller votre chèque à l'ordre de : Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Châtre
Envoi à : Amicale des sapeurs-pompiers de La Châtre 252 bis rue Nationale 36400 La Châtre

- Je suis licencié FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF, TRIATHLON : joindre la photocopie de la licence au bulletin d'engagement
- Je suis non licencié : joindre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an ou sa photocopie
- Autorisation parentale pour les mineurs de 16 ans à 18 ans :

Je, soussigné(e)
.....
Responsable légal(e) de
accepte que mon enfant participe au vétathlon des Sapeurs-Pompiers de La Châtre et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

A, **le**..... /..... /2018
Signature

Retrait des dossards : de 14h00 à 14h45 au stade de Briantes
Responsabilité civile : *L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.*

Point particulier : veuillez lier les deux bulletins d'engagements (coureur et vététiste) pour éviter de les mélanger si plusieurs équipes